

FIPJP : REUNIONS DES MERCREDI 1^{er} ET VENDREDI 3 MAI 2019

Relevé de décisions

Ces réunions se sont tenues à l'hôtel Almerimar à Almeria où étaient organisés les championnats du monde en doubles, simples - Féminines et Messieurs – et doubles mixtes.

Les membres du Comité Exécutif ont d'abord pris acte du retrait de M. Mutlu Türkmen, qui n'a plus assuré sa présence depuis de nombreuses années dans nos réunions.

A) Affaires éthiques et disciplinaires

1) Retrait de la délégation à la Fédération de l'Inde.

Nong qui a déjà échangé avec plusieurs groupements dont un qui serait une émanation du Comité National Olympique, finalisera les contacts et une décision sera prise en fonction des éléments qu'elle fournira.

2) Retrait de la délégation à la Fédération de Pétanque de Malaisie

Après la suspension de la Fédération Malaisienne de Pétanque, une nouvelle fédération de Sports de boule est en cours de constitution et de reconnaissance. Elle pourra bénéficier de la délégation de la FIPJP dès que les documents complets nous auront été communiqués

3) Après avoir longuement entendu M. Archane, Président de la FRMP, les membres de la Commission d'éthique ont estimé que si les nombreuses invitations et prises en charge avérées de dirigeants d'autres fédérations africaines pour des réunions soit à Rabat soit dans d'autres villes, pouvaient être critiquables d'un strict point de vue éthique, elles ne constituaient pas des actes assimilables à de la corruption avec un objectif précis.

Cependant le Président et les membres de la Commission se tiennent prêts à répondre à d'éventuelles accusations sur le plan judiciaire dont les a menacés M. Archane sans préciser la nature de l'instance qui pourrait être saisie.

En revanche le Président a personnellement présenté ses excuses et celles de l'ensemble du Comité Exécutif à M. Hassan Moujahid, arbitre international du Maroc, invité par erreur à se présenter devant la commission d'éthique, sans doute par suite d'un copier-coller intempestif dont le Président assume pleinement la responsabilité,. Ses frais de déplacement et de séjour lui seront entièrement remboursés. Cet excellent formateur qui envoie, depuis six ans, sans doute les meilleurs candidats aux examens d'arbitre international, a d'ailleurs été retenu pour arbitrer les prochains championnats du monde en triplettes et de tir de précision des Messieurs à Lausanne (Suisse) en 2020.

4) Après avoir entendu MM. Beryl Razafindrainony, ancien président de la Fédération Malgache de Pétanque et M. Jean-Luc Razafindrabe, la Commission de discipline a pris les décisions suivantes :

-Interdiction à vie d'exercer quelque activité que ce soit dans le domaine de la Pétanque pour l'ancien président

-Retrait de la délégation de la FIPJP à la FMP en attendant que soit constituée dans le pays une organisation répondant aux normes d'éthique et de respect demandées lui permettant de recevoir la délégation de la FIPJP

-Diffusion de ces sanctions au Ministère des Sports et au Comité National Olympique Malgaches.

-Transmission du dossier de M. Razafindrabe à la FFPJP pour éventuelles suites à donner.

5) Convoqué devant la Commission de discipline pour faux et usage de faux, usurpation de titre et de fonctions, abus de confiance, infractions multiples aux règles de la FIPJP, exploitation et mise en danger de joueurs, M. Jean-Luc Rosticci ne s'est pas présenté mais a envoyé un bref courrier dans lequel il se borne à nier en bloc toutes les accusations.

Prononcé de la sanction : interdiction à vie de toute activité dans le domaine de la Pétanque, toute fédération, comité ou club travaillant avec lui ou recourant à ses services sera également sanctionné.

6) Election de Desbiens :

La fédération de Côte d'Ivoire n'étant pas à jour de ses cotisations au moment du vote (attesté par document signé par M. Touré lui-même), le fait qu'il ait obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue le plaçant en 5^e position, ne change rien à l'impossibilité de le déclarer élu.

Pour autant le candidat placé en 6^e position ne peut être proclamé élu à sa place.

Ce poste fera donc l'objet d'une élection partielle lors du prochain Congrès de la FIPJP au moment des championnats du monde à Phnom Penh le mardi 19 novembre. L'appel à candidature, les conditions de vote et les délais feront l'objet d'un prochain envoi avec les documents relatifs au Congrès.

B) Statuts de la FIPJP

Tous les membres du Comité Exécutif ont reçu les propositions élaborées par Lassaâd et Gérard. Ce dernier en fera une synthèse qui sera envoyée à tous pour remarques avant d'être soumis au vote du Congrès à Phnom Penh.

Néanmoins les membres du Comité Directeur adoptent d'ores et déjà ou entérinent les dispositions suivantes :

-Les équipes nationales dans tous les championnats du monde devront être constituées par des joueurs/joueuses de la nationalité du pays. Les exceptions admises au vu de situations particulières figureront dans une annexe aux présents statuts. Les mêmes dispositions devront être intégrées dans les statuts des confédérations continentales, selon le modèle élaboré par la FIPJP

-Pour tout vote – électif ou autre – en congrès seuls pourront voter les présents à jour de leurs cotisations. Eventuellement les fédérations présentes pourront disposer d'une procuration – et d'une seule - d'une fédération absente mais à jour de ses cotisations. Cette procuration aura dû être envoyée à la FIPJP au moins 15 jours avant la date du congrès, en comportant le nom de la fédération délégataire. et la signature du président – et lui seul - de la fédération délégante. La FIPJP en vérifiera l'authenticité et la régularité auprès de la Confédération continentale concernée.

-Pour les scrutins électifs, seules pourront être soumises aux votes les candidatures de personnes présentes et appartenant à des fédérations à jour de leurs cotisations.

-Les candidats sortants ne pourront pas postuler à un poste de vérificateurs aux comptes ces derniers ne pouvant appartenir à une nation ayant un membre dans le Comité Exécutif.

C) Règlement des concours internationaux :

Le Comité Exécutif a adopté le règlement des concours internationaux joint. Tous les concours ayant reçu ce label seront inscrits sur le calendrier officiel de la FIPJP qui figurera sur son site, moyennant un droit d'inscription de 200 €. Ils seront les seuls à pouvoir afficher l'appellation de « international ».

Si une fédération tolérait sur son territoire l'organisation de concours affichant le qualificatif « international » et qui n'aurait pas été inscrit au calendrier de la FIPJP ce serait elle qui ferait l'objet de sanctions de la part de la FIPJP. Elle devra également veiller au respect des dispositions de ce règlement par les organisateurs

D) Examen d'arbitre international

Le Comité Exécutif a entériné la nomination au grade d'arbitre international à la suite de l'examen passé à Desbiens (Canada) lors des derniers championnats du monde en triplettes à :

M. Mustapha Boulaya (France)
Mme Marie José Fournier (Canada)
M .Ahmed Jamaai (Maroc)
M. Mustapha Litti (Maroc)

Suite à un nouveau passage pour la pratique a été également confirmé M. Olivier Hubin (Belgique)

Les deux candidats présentés par la Fédération de Mauritanie - MM. Mohamed Lemine Lafdha et M. Ahmedou Lebchir - ont obtenu des notes insuffisantes notamment au niveau de la pratique. Il sera cependant proposé à la Confédération Africaine de les intégrer, dès sa création au cours de cette année, dans la Commission d'arbitrage de la Confédération, avec le nouveau grade d'arbitre d'Afrique. Ils pourront également, s'ils le souhaitent, se présenter une nouvelle fois à l'examen.

E) Championnats du monde et Coupes des Confédérations :

-Du mardi 19 au samedi 23 novembre 2019 : Championnats du Monde des Jeunes et des Féminines – triplettes et tir de précision – à Phnom Penh (Cambodge) avec Congrès International

-Du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2020 : Championnats du Monde des Messieurs – triplettes et tir de précision – à Lausanne (Suisse)

-Du au 2021 : Championnats du Monde en doublettes, simples – Féminines et Messieurs – et doubles mixtes à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

-Du au 2022 Championnats du Monde des Messieurs – triplettes et tir de précision – à Cotonou (Bénin)

-Tunisie pour Jeunes et/ou Féminines en 2023

-France 2023 et/ou 2024

Pour les Coupes du Monde des Confédérations aucune candidature ni pour les Messieurs (2019 puis 2021) ni pour les Féminines (2020 puis 2022). A défaut d'intérêt pour cette compétition qui était de nature à permettre l'accueil sans trop de frais par de petites fédérations des meilleures équipes du monde, elle sera abandonnée.

Fait à Almeria le 4 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Azema', written over a horizontal line.

Claude AZEMA
Président de la FIPJP